

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
UNIVERSITÉ PARIS III - SORBONNE NOUVELLE

DIPLÔME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES GÉNÉRALES

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur
Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au Diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise
Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 2000 relatif aux habilitations de l'Université Paris III - Sorbonne Nouvelle à délivrer des diplômes nationaux de premier cycle
Vu les pièces justificatives produites par Mme MALEKA MAYEMBA, née le 30 juin 1980 à KINSHASA (ZAIRE), en vue de son inscription au Diplôme d'Etudes Universitaires Générales arts, Mention médiation culturelle et communication
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires
le **DIPLÔME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES GÉNÉRALES ARTS**, Mention **MÉDIATION CULTURELLE ET COMMUNICATION**, *mention assez bien*
est décerné à **Mme MALEKA MAYEMBA**
au titre de l'année universitaire 2000-2001.

Le titulaire

Le Président

N° PARI III 2795249

/2001200001253

Jean-Michel LACROIX

Fait à Paris, le 23 juillet 2001

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



René BLANCHET